Envoyé en préfecture le 22/02/2023
Reçu en préfecture le 22/02/2023
Publié le 22/02/2023
ID : 026-212603054-20230221-1_2023_1-DE

COMMUNE
26160
ST GERVAIS SUR ROUBION

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 11
Votes : Pour: 11 Contre : 0 Abstention : 0
Ne prend pas part au vote: 2
Date de la convocation : 11/02/2023
Séance du 21/02/2023

DELIBERATION n° 1 - 2023 N°1 DU CONSEIL MUNICIPAL

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2022

Le Conseil réuni sous la présidence de Mme BONNET Annick, Adjointe au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par M. ANDEOL Hervé, après s'être fait présenter les décisions modificatives de l'exercice considéré,
1°- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		62 363,36 €	105 615,17 €		105 615,17 €	62 363,36 €
Opérations de l'exercice	631 801,79 €	680 997,29 €	118 397,50 €	215 491,15 €	750 199,29 €	896 488,44 €
Totaux	631 801,79 €	743 360,65 €	224 012,67 €	215 491,15 €	855 814,46 €	958 851,80 €
Intégration de résultats						
Résultats de clôture		**111 558,86 €**	**8 521,52 €**			**103 037,34 €**

Besoin de financement Investissement	8 521,52 €
Restes à réaliser	98 393,79 €
Besoin de financement des RAR	98 393,79 €
Besoin total de financement Investissement	106 915,31 €

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de :

soit

106 915,31 €	au compte 1068 Investissement
4 643,55 €	au compte 002 excèdent de fonctionnement reporté
8 521,52 €	au compte 001 déficit d'investissement reporté

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Pour expédition conforme, le Président de séance,

Ont signé au registre des délibérations MM.....Tous les membres présents

MAIRIE DE SAINT-GERVAIS-SUR-ROUBION (Drôme)